



SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2024

Délibération n°2024.12.08 : AUTORISATION SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE DIAGNOSTIC ET ÉLABORATION DE PLANS DE GESTION DES BERGES ET DES ESPACES NATURELS DE LA SEINE NORMANDE

Date de convocation : 3 décembre 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine-Maritime, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Cyriaque LETHUILLER
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-Marie ROYER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Hugo LANGLOIS

Carte : Compétence gestion opérationnelle de la GEMA lit mineur - Art. 5.2

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	10	6	10	0	0	10
Voix	100	51	100	0	0	100

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

syndicat-seine-normande.fr



Exposé des motifs

Pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie GEMA 2023 – 2028 de la Seine Normande et au regard de ses compétences, le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande souhaitant élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur des berges et des espaces naturels préalablement identifiés, il a été décidé d'organiser une consultation afin de choisir un prestataire.

Les missions pouvant être confiées au prestataire sont les suivantes :

- recueil, analyse et rédaction d'une note de synthèse des données existantes d'un site,
- inventaire, analyse, cartographie et rédaction d'une note de synthèse de la faune, de la flore, des habitats naturels d'un site,
- étude des continuités écologiques d'un site,
- description du fonctionnement hydrogéologique et hydraulique d'un site,
- étude bathymétrique et hydraulique,
- description du fonctionnement géomorphologique d'un site,
- étude pédologique d'un site,
- description du contexte réglementaire et foncier d'un site,
- rédaction d'un plan de gestion pour un site.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 350 000 € HT. Sa durée est d'un an reconductible deux fois.

La valeur estimée du besoin étant supérieure au seuil de procédure formalisée appliquée aux marchés de fournitures et services, à savoir 221 000 € HT, le syndicat a dû lancer une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres conformément à l'article L2124-1 du code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 novembre 2024 afin d'attribuer l'accord cadre suite à l'analyse.

L'accord cadre à bons de commande ayant pour objet le diagnostic et l'élaboration de plans de gestion des berges et des espaces naturels de la Seine Normande avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 350 000 € HT, d'une durée d'un an reconductible deux fois a été attribué à la société EGIS EAU.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Commande Publique notamment les articles L2124-1 et L2124-2 et L2125-1,

CONSIDÉRANT :

- le rapport d'analyse,
- la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'autoriser :

- le Président, ou en son absence son représentant, à signer le marché,
- le Président, ou en son absence son représentant, à signer les éventuelles modifications en découlant.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20241216-2024-12-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Affichage : 18/12/2024